



International Fellowship of Reconciliation

Internationaler Versöhnungsbund
Mouvement International de la Réconciliation
Movimiento Internacional de la Reconciliación

Spoorstraat 38, 1815 BK Alkmaar
The Netherlands / Pays-Bas
tel (+31) 72 512 3014 fax (+31) 72 515 1102

Alkmaar 18 Juin 2010

Objet : Lettre no. 2 de préparation du Conseil

Chers Branches, Groupes and Affiliés

Recevez les salutations du secrétariat d'IFOR !

Nous avons, comme vous le savez déjà, commencé avec la préparation du conseil qui aura lieu à Baarlo non loin de Venlo, au Pays- Bas du 13 au 21 Novembre 2010.

En vue de vous assister dans vos préparatifs et aussi de faciliter la préparation et l'organisation du conseil, deux correspondances accompagnées d'importantes informations devraient vous parvenir ; une en ce mois de Juin (la présente lettre) et la seconde en début septembre.

La présente lettre comporte une copie du Document de procédures du Conseil, des directives procédurales, le document de pratique et la constitution d'IFOR, ainsi que les formulaires d'inscription au conseil, de demande d'aide et de représentation, qui sont tous des documents procéduraux essentiels pour le Conseil.

Une page spéciale sera dédiée au conseil sur le site web d'IFOR. Toutes les correspondances, matériels informatifs et documents officiels envoyés par le secrétariat y seront disponible.

Cependant, pour toutes vos éventuelles questions, recommandations, demandes, n'hésitez pas, s'il vous plait à saisir le secrétariat ou la facilitatrice du conseil.

Les membres des Branches

Nous joignons à nouveau à cette correspondance le formulaire vous permettant de nous donner les détails sur les effectifs de vos membres (le nombre de membres individuels). Prière d'ignorer cette demande, si vous aviez déjà précédemment spécifié cette information dans ce formulaire rempli.

Comme vous le savez déjà, le nombre total de membres déterminera le nombre de votants que vous pourrez envoyer au Conseil. Si le nombre de vos membres est inférieur à 1000, vous avez droit à un représentant ; entre 1001 et 5000 membres, la branche peut envoyer deux représentants ; si le nombre de membres est supérieur à 5000 la branche a droit à trois représentants.

Si vous n'aviez donc pas encore fourni cette information sur les effectifs des membres, bien vouloir s'il vous plait le faire avant le 1^{er} juillet, dernière date de rappel.

Chaque branche a droit à envoyer 3 représentants au Conseil. Le degré d'adhésion au mouvement détermine combien de représentants auront le droit de vote.

Si vous n'envoyez pas votre formulaire, vous n'aurez droit qu'à une voix.

Par ailleurs, si vous ne l'avez pas encore fait, assurez-vous qu'une copie de votre rapport annuel et de vos comptes (avec le bilan) soit envoyée au secrétariat. Ces rapports et comptes ne doivent forcément pas être en français ou en anglais, ils peuvent être rédigés dans la langue de votre choix.

Représentation des Branches, Groupes et Affiliés

Un formulaire d'inscription pour les représentants est également joint. Si vous êtes une branche et envoyez plus qu'un représentant, veuillez photocopier le formulaire !
Assurez vous que les informations relatives à vos représentants sont justes et actualisées.

Nous souhaiterions que les Branches, Groupes et Affiliés acquièrent leur titre de transport et arrangent leur séjour par le biais du secrétariat international. Pour ce faire et pour une meilleure gestion des délais, bien vouloir nous tenir dès que possible, les informations relatives au voyage des participants. Veillez joindre une photocopie du passeport de chaque représentant

Les Groupes et Affiliés ne peuvent envoyer qu'un seul représentant.

Considération du genre

Nous attirons votre attention sur l'approche et la politique du genre adopté par le conseil d'IFOR de 2006 à Tokyo.

On recommande aux branches, groupes et affiliés d'être conscients d'assurer une égalité de genres au Conseil. Si votre branche nomme deux représentants, veillez à une égalité des sexes.

Participation des jeunes

La participation des jeunes au conseil est fortement recommandée (c'est à dire des représentants de moins de 27 ans). Aussi nous vous prions de bien vouloir insérer un jeune membre parmi vos représentants au conseil.

Nominations & comité de Nomination

Vous recevrez dans les prochaines semaines, une lettre du comité de nomination.

Les nominations doivent être faites avant le conseil. Seulement des cas exceptionnels pourront être acceptés lors du conseil. Les nominations ne peuvent se faire que par les membres branches.

Les nominations doivent être envoyés au « président du comité » des nominations au plus tard 2 mois avant le conseil (c.à.d. jusqu'au 13 septembre)

Le comité de nomination est présidé par Suseela Mathew (FOR India) et David Mumford (Scotland) qui ont toutes responsabilités relatives aux nominations. Ils vous enverront bientôt une correspondance.

Pour toutes vos questions et recommandations à ce sujet, s'adresser directement à ce comité.

Dr. Suseela Mathew

Email: suseela_mathew@yahoo.co.in

Address: 15, Vivekananda Nagar, Pattom PO,

Thiruvananthapuram 695004, Kerala, India

Tel: + 91-0471- 2551231

Mr. David Mumford

St Andrew Rectory

9, Castle Street

Brechin,

Angus DD9 6 JW

Scotland, UK

Tel + 44 1356622708

Email: dmumford@phonecoop.coop

Les thématiques du contenu et divers propositions

Toutes les propositions relatives au calendrier et à l'agenda du conseil doivent parvenir au Secrétariat International au plus tard 4 mois avant le conseil (c.à.d. avant le 13 Juillet 2010).

Les propositions concernent :

- Les amendements sur la constitution
- Les orientations futures du travail de l'IFOR
- Les Résolutions

Aide financière

Pour les branches, Groupes et Affiliés dont les représentants nécessiteront une aide financière, veuillez noter que le 1^{er} juillet est la date limite pour en faire la demande au MIR. Les priorités sont explicitées dans le document joint.

Condition de demandes d'aide financière

Chaque branche qui sollicite une aide financière doit avoir envoyé une copie de ses comptes et de son rapport les plus récents au secrétariat. Elle devra également renvoyer dans les délais le formulaire de demande en attaché.

Priorité sera donnée aux demandes des représentants ayant droit de vote ainsi qu'aux membres ayant accomplis leur devoir à l'égard du MIR, telles que stipuler par la constitution d'IFOR.

Cela nous sera d'une grande utilité de connaître les arrangements bilatéraux entrepris entre certains membres d'IFOR et ce avant le conseil 2010. Dans le passé certains liens ont été créés par lesquels certains membres payaient les coûts pour une autre branche, un groupe ou un affilié. Prière de transmettre au secrétariat de telles informations avant le 1^{er} Juillet.

Prochaine correspondance

Toutes les informations pratiques, techniques et logistiques vous seront tenues en détails dans la lettre de septembre 2010.

Facilitatrice du Conseil 2010

Marthe Djuikom est la personne de référence pour la préparation du conseil. Et ce jusqu'au démarrage du conseil. (m.djuikom@ifor.org).

Au plaisir de vous rencontrer tous en novembre 2010.

Pour le Comité d'organisation du Conseil 2010 :

John Schot

Directeur Exécutif

Cc :

Jan Schaake, président

Françoise Pétremand, vice-présidente

Willem Laan, secrétariat de l'IFOR Stichting

John Schot, Directeur Exécutif

Volontaires - Assistantes du Directeur Exécutif d'IFOR

Marthe Djuikom,

Anja Damhuis,

Documents attachés

- La constitution d'IFOR
- Les procédures et lignes directrices
- La procédure des conseils du MIR
- Le formulaire de demande d'aide
- Le formulaire d'enregistrement des Branches
- Le formulaire d'enregistrement des groupes et branches
- Le premier formulaire d'information (pour ceux qui ne l'ont pas retourné)